



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 17715

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la promotion de la langue française. Il est incontestable de dire que l'anglais envahit notre vie quotidienne ; dans cette perspective le Président de la République a promis, à juste titre, de faire des enfants français des bilingues. Ceci est nécessaire afin que la France puisse jouer un rôle au sein de la mondialisation. Toutefois, il est inquiétant de voir un pan entier de notre langue disparaître : utilisation de l'imparfait du subjonctif, subtilité grammaticale méconnue... Si le bilinguisme est nécessaire, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de notre langue sera l'écho de la grandeur de la culture française. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne à juste titre les enjeux que constituent pour notre pays l'acquisition, par les enfants, d'une ou plusieurs langues étrangères et la promotion de la langue française, y compris sur notre territoire. Dans le monde contemporain, la diversité linguistique est le complément naturel de la diversité culturelle qui, à travers la convention adoptée le 20 octobre 2005 par l'UNESCO avec l'appui de nombreux pays francophones, est devenue une référence universelle consacrant la valeur spécifique et exceptionnelle des biens et services culturels. En Europe, la France milite en faveur de l'enseignement de deux langues étrangères obligatoires dans les systèmes éducatifs de nos partenaires. Aux Nations unies, c'est à l'initiative de la France qu'a été adoptée le 16 mai 2007 une résolution en faveur du multilinguisme qui n'est pas une fin en soi, mais constitue une étape importante pour l'action de l'Organisation des Nations unies en faveur du dialogue des civilisations car le multilinguisme est l'équivalent linguistique et culturel du multilatéralisme en matière de relations internationales. En encourageant la diversité des expressions linguistiques, la France est fondée à promouvoir plus efficacement sa propre langue et à défendre le statut de celle-ci dans les enceintes internationales. Le ministère des affaires étrangères et européennes consacre à cette promotion du français, à titre bilatéral ou à travers les institutions francophones multilatérales, des sommes importantes. En effet, comme le fait valoir le parlementaire, la maîtrise du français est un élément du prestige de notre pays sur la scène mondiale. La francophonie est et restera une priorité de la diplomatie française a dit le Président de la République dans son intervention à l'occasion de la Journée internationale célébrée le 20 mars par les pays ayant le français en partage. Il a ajouté qu'il veillerait au statut du français dans l'Union européenne et qu'il en exercerait la présidence, au second semestre de cette année, en français. Pour promouvoir la francophonie et notre langue sur tous les continents, notre pays peut compter sur l'organisation internationale de la francophonie et les opérateurs, ainsi que sur l'Assemblée parlementaire de la francophonie, sans compter le réseau mondial des professeurs de français dont la qualité du travail est reconnue et encouragée. De même que le partage du français, au niveau international, contribue à placer la diversité culturelle et linguistique au service de la solidarité, de l'équité et de la paix mondiale, la maîtrise de la langue est placée, sur notre territoire, au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Un dispositif mis en place en 1996, et qui repose sur la commission générale de terminologie et de néologie et les commissions spécialisées des départements

ministériels, permet d'enrichir et moderniser notre langue de manière qu'elle soit apte à exprimer toutes les réalités d'aujourd'hui sans qu'il soit besoin de recourir à des mots étrangers, notamment anglais. L'Académie française contribue à ce dispositif et veille au bon usage. Il convient en effet de ne pas laisser perdre un précieux capital linguistique qui appartient à toute la nation et dont font partie des ressources grammaticales telles que celles évoquées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17715

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1522

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4661